



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4008

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnes étant sur les listes complémentaires des différents concours de recrutement des professeurs du second degré. Ceux-ci éprouvent un sentiment d'injustice et ne comprennent pas la politique contradictoire engagée par le Gouvernement. Alors que plusieurs personnes figurant sur les listes complémentaires n'obtiennent pas de poste, l'amélioration des conditions de scolarité et le développement d'une politique d'emploi des jeunes sont prônés. Face à cette situation, il lui demande ce qu'il compte faire pour permettre l'intégration de ces candidats.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4008

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3252

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645